DEPARTEMENT DE PARIS

N° 10 - Vendredi 28 octobre 2005

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS

Séance du lundi 17 octobre 2005

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte à 15 heures 20, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal intégral de la séance des lundi 11 et mardi 12 juillet 2005 qui a été publié au Bulletin départemental officiel ainsi que le compte-rendu sommaire de la séance du lundi 26 septembre 2005 qui a été affiché.

Ils sont adoptés sans observation.

Vœu n° I déposé par M. Patrick BLOCHE, Mme Gisèle STIEVENARD et les membres du groupe socialiste et radical de gauche relatif au budget du R.M.I

M. BLOCHE indique qu'il souhaite, à travers ce vœu, que le Gouvernement et les partenaires sociaux s'engagent au maintien des droits d'indemnisation des chômeurs dans la renégociation de la nouvelle convention d'assurance-chômage car la convention unique actuelle arrive à son terme le 31 décembre prochain.

M. SAUTTER, vice-président, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

L'orateur ajoute qu'il faut que le service public de l'emploi soit pleinement mobilisé pour l'accompagnement personnalisé de tous les chômeurs et que le Gouvernement modifie le dispositif de compensation des dépenses liées au R.M.I., engagées par les départements, afin de prendre en compte la réalité des coûts dans la durée.

L'orateur indique qu'il souhaite que le Gouvernement suspende son projet de fusion des minima sociaux, compte tenu des transferts de charges qui pèsent déjà sur le Département.

M. SAUTTER, président, rappelle que l'Association des départements de France a chiffré à 460 millions d'euros la somme due par l'Etat à l'ensemble des départements au titre de l'année 2004 et pour l'année 2005, il s'agirait de 1 milliard d'euros.

L'orateur espère donc que ce vœu n° I sera voté à l'unanimité puisqu'il reflète le point de vue des départements quelle que soit leur couleur politique.

L'orateur rend hommage aux service public de l'emploi du Département mais aussi aux entreprises et aux associations qui ont contribué au forum "Paris pour l'emploi" qui a accueilli 50.000 visiteurs.

L'orateur met aux voix, à main levée, le vœu n° I, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

2005, DDEE 56 G - Programme départemental d'aide à l'emploi 2005-2006 : approbation des marchés relatifs aux formations dans le secteur des métiers de service aux personnes.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 56 G.

Il est adopté.

2005, DDEE 60 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'Union régionale des sociétés coopératives ouvrières de production Ile-de-France (17e) une convention visant le développement de SCOP à Paris.

Mme GUIROUS-MORIN se félicite de ce projet de délibération et de celui concernant "FINANSOL - Finances et Solidarité".

L'orateur ajoute qu'elle souhaite toujours la mise en place d'une dotation globale qui concernerait l'économie sociale et solidaire et qui permettrait d'entreprendre une véritable politique globale sur l'ensemble du territoire parisien en matière d'économie sociale et solidaire.

L'orateur considère qu'il faudrait envisager un véritable plan de maillage territorial, une réflexion plus approfondie avec le complément du diagnostic local, qui n'a pas encore été complété, ainsi que le soutien à différents projets et activités à l'échelon local, de même que la prise en compte dans le cadre du P.L.U. du développement économique solidaire.

M. SAUTTER, président, rapporteur, souligne que ce projet de délibération est la preuve concrète que l'Exécutif travaille en faveur de l'économie sociale et solidaire car les sociétés coopératives ouvrières de production s'inscrivent bien dans cette très belle tradition d'économie sociale et solidaire qui remonte au XIXe siècle et qui a toujours autant, et même davantage, de validité en ce début de XXIe siècle.

L'orateur ajoute que l'important est de chercher vraiment à encourager une forme d'économie qui échappe à la logique du capitalisme financier, c'est-à-dire une économie à finalité humaine plutôt qu'à but lucratif.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 60 G.

Il est adopté.

2005, DDEE 62 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'Union régionale des entreprises d'insertion d'Ile-de-France (2e) une convention visant le développement et la consolidation des structures d'insertion par l'activité économique à Paris.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 62 G.

Il est adopté.

2005, DDEE 64 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "FINANSOL, FINANCE ET SOLIDARITE" (11e) pour la réalisation d'une semaine de l'épargne solidaire à Paris.

Mme GUIROUS-MORIN se félicite de l'organisation de cette semaine de l'épargne solidaire qui aura lieu dans le 11e arrondissement, son arrondissement d'élection.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 64 G.

Il est adopté.

2005, DDEE 68 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec le Comité national de liaison des régies de quartier une convention visant le développement et la consolidation des régies de quartiers à Paris.

Mme GUIROUS-MORIN se félicite de ce projet de délibération et s'interroge sur la situation des régies en cours.

M. SAUTTER, président, rapporteur, rappelle qu'il n'y avait qu'une seule régie de quartier, dans le 20e arrondissement, à Paris, en 2001, maintenant il y a 6 régies de quartiers qui fonctionnent dans les 11e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements dont deux dans le 20e arrondissement.

L'orateur ajoute que parmi ces régies de quartier, deux ont déjà le label "régie de quartier" et 4 sont en voie de labellisation.

L'orateur rappelle que le but est de parvenir à une régie de quartier par quartier politique de la ville, c'est-à-dire à 11 régies de quartier d'ici la fin de la mandature.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 68 G.

Il est adopté.

2005, DDEE 69 G - Adhésion du Département de Paris au Groupement d'intérêt public "Maison de l'Emploi de Paris".

Mme BROSSEL se félicite de ce projet de délibération et surtout l'engagement que prend la collectivité parisienne avec l'ensemble des partenaires du GIP, à accompagner 3.000 demandeurs d'emploi vers le retour à l'emploi avec un objectif de 50 % de taux effectif de retour à l'emploi.

L'orateur estime que cela permettra également de stabiliser et renforcer les liens de partenariat qui existent à Paris en matière de retour à l'emploi, d'insertion, de formation entre l'ensemble des partenaires concernés par le retour à l'emploi : le service public de l'emploi, les acteurs de la formation, les acteurs de l'insertion, mais également la Chambre de commerce et l'ensemble des acteurs économiques.

Mme GUIROUS-MORIN se félicite de ce projet de délibération il s'agit de soutenir et d'approfondir toute la réflexion et les actions autour des personnes concernées par le retour à l'emploi.

L'orateur salue le dispositif "Paris Emploi" qui a permis d'accueillir 4.500 personnes pour 2005.
L'orateur s'interroge sur le rapport entre la Maison de l'emploi et l'utilisation de la dotation destinée à un centre de ressources pour l'économie sociale et solidaire.

M. SAUTTER, président, rapporteur, rappelle que l'emploi a sept missions à remplir : la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances, l'accès à l'emploi des cadres et des jeunes diplômés, la création et la reprise d'entreprises et d'activités, le domaine des services aux particuliers, l'économie sociale et solidaire et le développement durable, la découverte des métiers et la validation des acquis de l'expérience et l'aide aux entreprises.

L'orateur indique que cette Maison de l'emploi rassemble toutes les forces qui existent sur le département de Paris, qui vont constituer ensemble un groupement d'intérêt public : l'Etat, Paris, sous ses deux dimensions, la Ville et le Département de Paris, l'Agence nationale pour l'Emploi, l'A.S.S.E.D.I.C. de Paris, ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, la Chambre de métiers et de l'artisanat à Paris, l'Association pour la formation professionnelle des adultes et la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris.

L'orateur ajoute que tout le monde va travailler en même temps pour essayer de coordonner et de pousser encore plus loin la politique d'accompagnement des personnes en difficulté, car le retour à l'emploi ne se fait pas, malheureusement, de façon spontanée pour des personnes qui sont soit en difficulté personnelle, soit dans des catégories que, à tort ou à raison les entreprises ne recrutent pas volontiers.

L'orateur souligne que l'objectif est bien d'accompagner 3.000 personnes supplémentaires, dont des allocataires du R.M.I., et de faire en sorte que, sur ces 3.000 personnes accompagnées, la moitié reviennent à l'emploi.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 69 G.

Il est adopté.

2005, DRH 16 G - Fixation des règles d'organisation, de la nature et du programme de l'épreuve du concours réservé d'accès au corps des personnels de rééducation du Département de Paris ouvert en application de l'article premier de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction territoriale.

M. SAUTTER, président, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n° II déposé par le groupe "Les Verts".

Mme MARTINET indique que cet amendement propose que l'on réintroduise la référence à la délibération DRH 2001-51, votée en septembre 2001, qui porte sur la fixation des jurys de concours, et notamment sur la parité des jurys de concours.

M. DAGNAUD, rapporteur, émet un avis favorable à cet amendement et rappelle l'engagement de l'Exécutif sur les questions d'égalité professionnelles qui passent aussi par la mixité absolue des jurys de concours de recrutement.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n° II assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 16 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2005, DRH 19 G - Subvention de fonctionnement complémentaire accordée au titre de l'année 2005 par le Département de Paris à l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP). - Montant : 50.000 euros.

Mme MARTINET propose d'intervenir globalement sur l'AGOSPAP lors du Conseil municipal.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 19 G.

Il est adopté.

2005, DVD 220 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Syndicat des transports d'Ile-de-France et le Groupement d'Intérêt économique comutitres destinée à fixer les conditions d'accès et de financement de la réduction accordée aux boursiers parisiens sur le prix de la carte Imagine'R pour l'année scolaire 2004-2005.

Mme MEYNAUD rappelle que les élus du groupe communiste sont particulièrement attachés au développement et à l'usage des transports collectifs, pour autant, face à une situation sociale et économique dégradée, l'achat des titres de transport peut représenter un obstacle pour de nombreuses personnes et en particulier les jeunes.

L'orateur se félicite donc de la décision du Conseil de poursuivre son aide en direction des jeunes collégiens et lycéens afin d'abaisser le coût de la carte "Imagine'R".

L'orateur fait remarquer que la réduction est conséquente, puisque, selon le taux des bourses, elle porte le montant mensuel de la carte entre 7 et 14 euros par mois.

L'orateur rappelle que la prise en charge était supportée à parité par les Départements et le ministère de l'Education nationale mais que dans le cadre de la décentralisation, la responsabilité du ministère de l'Education nationale est transférée au S.T.I.F., avec un manque à gagner financier, puisque l'Etat est loin de compenser les coûts de ce transfert.

L'orateur indique qu'aujourd'hui près de 7.000 jeunes parisiens et parisiennes boursiers bénéficient de cette aide financière du Département, aide qui représente près de 470.000 euros à la charge de la collectivité parisienne.

L'orateur estime qu'il faut s'interroger sur la possibilité, dans les années à venir, d'élargir ce dispositif à d'autres jeunes, comme d'autres Départements l'ont déjà fait.

L'orateur considère que le travail effectué par le nouveau S.T.I.F. sur les questions liées à la tarification des transports aura naturellement une incidence directe sur ce débat et la collectivité parisienne devra y prendre toute sa place.

L'orateur souhaiterait savoir dans quelle mesure l'Exécutif a envisagé la possibilité d'accroître le nombre de jeunes Parisiens et Parisiennes qui bénéficient de ces aides.

M. BAUPIN, rapporteur, rappelle que la région était à l'initiative de la carte "Imagine R" et avait, dès le lancement de cette initiative, conscience qu'il y aurait des nécessités à avoir des outils facilitant l'utilisation des transports collectifs pour les jeunes et a déjà fait d'autres propositions, notamment concernant le dézonage de cette carte "Imagine R".

L'orateur propose que dans le cadre de la réflexion globale sur la tarification, soit examinée la situation des jeunes qui n'auraient pas accès aux bourses et donc pourraient échapper à la possibilité d'avoir accès à ces titres de transport.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 220 G.

Il est adopté.

2005, DASES 205 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention annuelle fixant les conditions d'attribution d'une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association "Oeuvre de Secours aux Enfants" située 117, rue du Faubourg du Temple (10e) pour emmener les aînés parisiens atteints de la maladie d'Alzheimer en séjours thérapeutiques.

M. PAGES souhaite poser la question de la prise en compte du droit des personnes âgées à bénéficier de vacances.

L'orateur rappelle que l'association "L'œuvre de secours aux enfants" propose, pour les personnes âgées qu'elle suit, trois fois par an des séjours d'un mois dans le Calvados.

L'orateur considère que deux axes devraient davantage être pris en compte par la collectivité parisienne : le développement d'une offre plus abondante de voyages adaptés aux Parisiens en perte d'autonomie, ce que préconisait très justement la mission d'évaluation des conséquences de la canicule à Paris, et le développement de séjours plus diversifiés mettant davantage l'accent sur le lien social.

L'orateur fait remarquer que sur le premier point, la collectivité parisienne ne fait pas complètement figure d'exemple, en effet, si le C.A.S.-V.P. propose un large choix de voyages aux Parisiens âgés, ceux-ci ne concernent que les personnes âgées valides, à l'exception de deux formules de séjours mis en place depuis 2004 qui s'adressent, en partie ou totalement, aux Parisiens handicapés.

L'orateur estime qu'il faudrait envisager d'allouer au CAS-VP des moyens supplémentaires en termes de personnel et de financement pour renforcer cette offre de séjour aux parisiens handicapés.

L'orateur indique qu'organiser des vacances en groupe pour les personnes âgées est une bonne chose, car cela favorise les liens entre les personnes âgées, en effet, les accompagnateurs étant souvent plus jeunes, un lien intergénérationnel peut se créer.

L'orateur estime qu'il faudrait être plus novateur en mettant en place des séjours intergénérationnels pensés différemment ; le concept en est simple : permettre à des enfants et des anciens de partir ensemble pendant quelques jours à la découverte d'un lieu, d'une histoire, d'une culture et de s'enrichir mutuellement de ces expériences.

L'orateur souligne que les voyages intergénérationnels pourraient s'articuler de façon complémentaire avec les actions qui peuvent être menées tout au long de l'année, par exemple, celle de la Résidence de Bonneuil-sur-Marne où est intégrée une halte-garderie et où dans la continuité des échanges réguliers entre les enfants de la halte-garderie et les personnes âgées de la résidence, a été organisé un mini-séjour de 2, 3 jours des enfants de la halte-garderie et des résidents désorientés.

L'orateur indique que le groupe "Les Verts" votera bien évidemment la subvention à l'association.

Mme HOFFMAN-RISPAL, rapporteure, se réjouit que M. PAGES ait salué le projet de "L'œuvre de secours aux enfants", un voyage thérapeutique pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer en Normandie.

L'orateur rappelle qu'en 2004, 2 excursions de 4 jours destinées à des personnes atteintes de troubles psychiques, et 14 excursions destinées à des personnes âgées en perte d'autonomie hébergées dans les résidences médicalisées ont été organisées.

L'orateur fait observer que le C.A.S.-V.P. propose chaque année aux Parisiennes et aux Parisiens retraités des excursions de 1, 3 à 4 jours ainsi que des voyages d'une semaine en France et en Europe, ainsi, 141 séjours ont eu lieu en 2004 et ont concerné 6.210 personnes.

L'orateur ajoute que ces voyages ont été réservés à 81 % à des personnes qui soit ne paient pas d'impôt, soit paient au maximum 351 euros.

L'orateur relève que certains voyagistes sont moins chers que le CAS-VP et que la mission de celui-ci est de permettre à celles et à ceux qui n'en ont pas les moyens de partir.

L'orateur se déclare disposée à travailler sur l'inter-génération, mais fait remarquer que les seniors partent souvent en dehors des périodes scolaires, ce qui n'est pas forcément facile dans ce cas-là avec les petits-enfants.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 205 G.

Il est adopté.

2005, DASES 329 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention fixant les conditions d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Léa pour Samy" située 51, rue Léon-Frot (11e) pour son projet intitulé "Futuroschool" situé 49, rue Léon-Frot (11e), au titre de l'année 2005. - Montant : 20.000 euros.

M. BLOCHE signale que cette association vient d'organiser quinze jours d'action pour combattre l'autisme, durant cette première quinzaine d'octobre, une initiative intitulée "Autisme Act" qui a permis de sensibiliser les parisiens à la question si difficile de l'autisme.

L'orateur indique que l'association a proposé à la collectivité parisienne une nouvelle action intitulée "Futuroschool" qui sera localisée rue Léon-Frot dans le 11e arrondissement et qui permettra, dès maintenant, à huit enfants âgés de 2 à 14 ans d'être accueillis dans un local et d'être pris en charge tous les jours de la semaine par des personnels spécialisés et notamment deux psychologues qui seront salariés pour cette mission.

L'orateur souligne le grand plaisir qu'il a, avec le groupe socialiste et radical de gauche, de voter cette subvention de 20.000 euros et se réjouit que l'autisme soit au cœur des actions développées par la délégation de Pénélope KOMITÈS.

Mme KOMITES, rapporteure, rappelle que concernant l'autisme, il s'agit d'une compétence qui ne dépend ni de la Ville ni du Département, mais de l'Etat, en effet, le Département et la Ville de Paris se substituent depuis 2001, à l'incompétence de l'Etat sur la situation de l'autiste.

L'orateur ajoute que la collectivité parisienne y consacre près de 400.000 euros par an.

L'orateur regrette que, sur Paris, il n'existe aujourd'hui qu'une C.L.I.S. qui accueille des enfants autistes, située dans le 11e arrondissement, et qu'elle n'a pu être mise en place que grâce à l'aide de la Municipalité parisienne.

L'orateur ajoute qu'il n'existe par ailleurs qu'une U.P.I. pour accueillir les collégiens autistes.

L'orateur considère qu'il faut soutenir les associations qui développent des écoles expérimentales comme celle-ci, mais il serait normal que l'Etat assume ses responsabilités en matière d'autisme et qu'il puisse financer ces associations qui, malheureusement, sans la Municipalité parisienne ne pourraient pas accueillir ces enfants aujourd'hui à Paris.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 329 G.

Il est adopté.

2005, DASES 315 G - Attribution d'une subvention d'investissement de 1.000.000 euros à l'association "Ambroise Croizat" sise 94, rue Jean-Pierre Timbaud (11e) pour le transfert et la reconstruction de l'hôpital des Métallurgistes situé 9, rue des Bluets (11e). - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec ladite association.

M. SAUTTER, président, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n° III déposé par le groupe "Les Verts".

Mme CAPELLE se réjouit de ce projet de délibération qui vise à adosser la maternité de l'hôpital des Métallurgistes à la nouvelle maternité de l'hôpital Trousseau.

L'orateur souhaiterait connaître le devenir du projet concernant le 9, rue des Bluets, en insistant sur le fait qu'il n'est pas question de demander à la collectivité parisienne de prendre en charge financièrement la totalité de ce projet, mais de voir comment elle peut s'y inscrire et surtout de tout faire pour que ce projet réussisse puisqu'il est, en plus, situé dans un quartier politique de la Ville où le problème de santé est aigu.

L'orateur rappelle que la maternité part à la fin du troisième trimestre 2006 et qu'il est donc temps de se mettre autour d'une table pour faire avancer ce projet, d'ailleurs, le PLU comporte une réserve pour un centre médical et social à cet endroit.

Mme BARANDA indique qu'elle est très attachée à la maternité des Bluets, qui fut un établissement d'avant-garde car c'est un des premiers qui, en 1952, pratiqua ce que l'on appelait l'accouchement sans douleur.

L'orateur estime qu'une maternité exemplaire mérite une construction exemplaire et qu'il faut que la maternité des Bluets choisisse un mode architectural qui soit soucieux d'un mieux-être, en conséquence, elle propose l'amendement n° III visant à ajouter après 9 rue des Bluets "dans le respect de la H.Q.E.".

M. LHOSTIS, rapporteur, rappelle qu'il s'agit d'une opération exemplaire puisque l'Assistance publique a mis à disposition un terrain à une association qui a mené depuis une soixantaine d'années un travail absolument remarquable en matière de prise en charge de la maternité.

L'orateur indique qu'il a proposé au Maire de Paris et à son adjoint aux Finances, d'aider de façon extrêmement significative et exceptionnelle l'association "Ambroise Croizat" qui est maître d'ouvrage dans cette opération.

L'orateur fait observer que s'il prend des initiatives sur cette affaire, il risque d'apparaître comme opérateur dans l'esprit de ses interlocuteurs, or c'est le rôle et la responsabilité de la D.A.S.S. et la collectivité parisienne ne peut qu'accompagner ce phénomène.

L'orateur indique que, concernant la Haute qualité environnemental, il s'agit d'une association qui mène son opération de façon totalement autonome, si ce n'est qu'elle la mène sur un site de l'Assistance publique et que l'opération se termine dans un an donc il est malheureusement difficile aujourd'hui d'infléchir significativement le projet.

L'orateur ajoute qu'en matière hospitalière certains aspects interdisent de pouvoir avoir recours au label car la totalité des obligations ne peut pas être remplie quand par exemple il faut avoir pour des raisons de sécurité sanitaire des lieux climatisés, option qui n'est pas retenue évidemment par le label H.Q.E.

L'orateur estime qu'il faut essayer de rediscuter avec les gens qui mènent les opérations pour voir s'il y a des infléchissements possibles et des prise en compte, mais à condition que l'on n'en fasse pas une obligation dans la réalisation du projet parce qu'à ce moment-là cela risque de retarder les choses.

Mme BARANDA concède que le projet est très avancé et que pour les prochaines réalisations, il faudra être un peu plus vigilant.

L'orateur indique qu'elle retire son amendement n° III.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 315 G.

Il est adopté.

2005, DASES 409 G - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros à l'association "Vaincre la Mucoviscidose" sise 181, rue de Tolbiac (13e).

Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT relève la disparité de traitement entre les associations.

L'orateur fait observer qu'en ce qui concerne l'association "Vaincre la Mucoviscidose" : les prestations techniques du Département diminuent, le Département facturera la prestation de transport qu'il offrait auparavant, et le montant de la subvention proposée ne couvrira pas l'intégralité du règlement de ce coût de transport.

L'orateur relève que, paradoxalement, ce Conseil regorge de propositions de subventions pour des associations qui se comptent par dizaines de milliers d'euros dépensés allègrement et sans compter, et en général, plus l'association est déficitaire et plus les subventions sont importantes.

L'orateur souligne l'absence totale de contrôle exercé a posteriori sur la réalisation des opérations subventionnées.

M. LHOSTIS, rapporteur, rappelle qu'il s'agit d'une association nationale qui réalise tous les ans les Virades de l'Espoir.

L'orateur indique que l'association a sollicité une subvention de 7.000 euros mais, en réalité, la facture était de 6.000 euros, et comme le Département paye les factures acquittées et non la subvention demandée celle-ci a été ramenée à 6.000 euros.

L'orateur demande de voter cette subvention car il n'y a évidemment aucun ostracisme à l'égard de cette magnifique association pour son très beau travail.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 409 G.

Il est adopté.

2005, DASES 116 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention attribuant une subvention d'investissement de 5.000 euros au G.I.E. "Le Fleuron" pour le financement de travaux de sécurité permettant l'amélioration de la flottabilité de la péniche "Le Fleuron" amarrée au port de Javel bas (15e) qui accueille des personnes sans domicile fixe accompagnées d'animaux.

Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT rappelle que le GIE "Le Fleuron", connu de tous les acteurs de la lutte contre l'exclusion, accueille, sur une

péniche des personnes sans domicile avec leur chien.

L'orateur s'étonne de la manière dont est traitée cette association avec une subvention d'investissement de 5.000 euros sur un coût total de 70.000 euros.

L'orateur s'étonne d'autant plus de cette absence de générosité qu'au même moment une autre association du 15e, le foyer de Grenelle dont l'action en matière sociale est aussi tout à fait aussi reconnue est traité de manière beaucoup plus équitable.

Mme STAMBOULI, vice-présidente, rapporteure, rappelle que la péniche "Le Fleuron" a fait l'objet d'une subvention d'investissement très importante du Département de Paris en 1999, puisque le Département avait financé 30 % des travaux qui ont permis à cette péniche de fonctionner depuis.

L'orateur fait observer que le GIE a demandé ensuite une subvention de plus de 35.000 euros pour améliorer la flottabilité de cette péniche, pour des raisons de sécurité à la demande du Service de la navigation de la Seine, mais, lors de la dernière visite des services de la D.A.S.S., il est apparu que le centre d'hébergement "Le Fleuron" avait déjà fait réaliser ces travaux sans attendre la réponse des différents financeurs sollicités.

L'orateur indique que ces travaux ont été financés par une aide de 12.000 euros d'A.X.A. Assurances et une somme de 58.000 euros environ des œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte qui fait partie des propriétaires de cette péniche, cependant, l'Ordre de Malte a fait savoir au Fleuron qu'il souhaitait, dans la mesure du possible, être remboursé de cette somme, notamment par une subvention demandée au Département de Paris.

L'orateur fait remarquer qu'elle a souhaité contribuer à ces travaux d'investissements à hauteur de 5.000 euros mais non pas à hauteur de la globalité des travaux de sécurité qui ont été engagés par les propriétaires de la péniche, ce qui relève de leurs obligations.

L'orateur rappelle que les centres d'hébergement et les places d'hébergement ne sont pas subventionnés par le Département de Paris mais par l'Etat, c'est la D.A.S.S. Etat qui finance ces 50 places et non le Département.

L'orateur souligne qu'il s'agit d'une subvention d'investissement sur des travaux déjà réalisés sur lequel le Département n'a pu travailler en amont et qui sont donc déjà fait, mais pour lesquels l'Exécutif a souhaité malgré tout qu'un geste soit apporté par cette subvention de 5.000 euros.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 116 G.

Il est adopté.

2005, DASES 240 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer un avenant n° 6 à la convention signée avec le GIP Samu social de Paris, fixant à 2.227.528 euros la participation du Département de Paris au budget du GIP au titre de 2005, à 30.765 euros la dotation complémentaire du Département de Paris pour l'activité de l' ESI géré par le Samu social de Paris au titre de 2004 et à 36.000 euros la participation du Département de Paris aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du Samu social de Paris.

Mme ATALLAH rappelle que "Les Verts" ont déjà alerté en 2003, l'Assemblée sur les problèmes de dysfonctionnement du numéro 115.

L'orateur se réjouit de ce projet de délibération qui fait part du déménagement de la téléphonie sociale, c'est-à-dire du 115, et de son installation dans de nouveaux locaux sur la commune d'Ivry.

L'orateur souhaite savoir si l' aménagement du 115 dans de nouveaux locaux va pouvoir aider à l'amélioration de la gestion de l'hébergement sur Paris et si les S.D.F. qui errent dans les rues de Paris vont pouvoir le joindre plus facilement pour trouver une place d'hébergement.

Mme STAMBOULI, vice-présidente, rapporteure, rappelle que le Département de Paris est un des partenaires du SAMU social depuis sa création. L'orateur propose pour l'année 2005, de voter cette subvention qui est en augmentation puisqu'il y a une augmentation qui est liée au déménagement du 115 sur la commune d'Ivry-sur-Seine et à l'amélioration de son fonctionnement.

L'orateur indique que ce déménagement va signifier une amélioration de l'autocommutateur du 115 qui était assez ancien et donc un progrès au niveau de la fluidité des appels, du nombre d'appels en attente et donc de la capacité à avoir au bout du fil un agent de téléphonie qui puisse enregistrer cet appel.

L'orateur ajoute que le déménagement est prévu pour cet hiver.

L'orateur fait remarquer que subsiste un problème de fond qui n'est pas résolu uniquement par des questions de commutateur, qui est celui du nombre de places proposées par le SAMU social, du nombre d'agents de téléphonie au bout du fil et de la qualité des réponses qui sont apportées.

L'orateur souligne qu'autant le Département participe financièrement à l'amélioration de l'outil qui va permettre de connaître mieux la demande et

les appels qui arrivent vers ce centre de téléphonie, autant demeurera un problème de fond qui est un problème qui relève de l'Etat et du dispositif d'hébergement national.

L'orateur indique que le Département augmente sa participation au SAMU social, puisque, pour l'année 2005, cette participation est de 2.304.630 euros au lieu de 2.097.610 euros en 2004, soit une hausse de 9,8 % et cela correspond à 13,3 % du budget du SAMU social.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 240 G.

Il est adopté.

Vœu n° IV déposé par Mme Marie-Thérèse ATALLAH et les membres du groupe "Les Verts" afin de créer un dispositif pour assurer un relogement ou un hébergement en amont d'une expulsion de logement à Paris pour les cas non pris en compte par la charte départementale de prévention des expulsions.

Mme ATALLAH rappelle que la collectivité parisienne s'est dotée d'une charte de prévention des expulsions qui s'applique aux contentieux liés aux impayés de loyer et aux cessations de paiement des charges locatives, afin de prévenir l'expulsion des locataires de bonne foi.

L'orateur indique qu'il existe d'autres cas de figure où des personnes de bonne foi sont confrontées au drame de l'expulsion en effet, tous les jours, dans Paris, des expulsions de familles sont effectuées avec le concours des forces de l'ordre, sans que les services sociaux en soient informés et qu'ils puissent donc proposer une solution de relogement ou d'hébergement à ces familles.

L'orateur considère qu'il n'est pas possible d'accepter cette fatalité de voir des familles à la rue sans aucune solution de relogement ou d'hébergement, en premier lieu, pour éviter des drames humains et familiaux, mais aussi parce que le droit au logement est une des priorités de la majorité et qu'en outre, dans de nombreux cas, les obligations en matière de protection de l'enfance de la collectivité parisienne l'imposent.

(M. le Président du Conseil de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

L'orateur propose au Maire de Paris qu'il mette en place un dispositif associant juridictions, services préfectoraux et services sociaux, afin que soit proposée, à tout locataire menacé d'expulsion pour des motifs autres que ceux relevant de la charte départementale de prévention des expulsions, une solution de relogement ou d'hébergement transitoire avant la mise à exécution de l'expulsion.

Mme STIEVENARD, vice-présidente, rappelle que la charte de prévention des expulsions a permis d'améliorer significativement le suivi social proposé aux ménages menacés d'expulsion pour impayés de loyers ou de charges locatives.

L'orateur ajoute qu'en 2002, a été créée l'équipe départementale logement qui complète le travail réalisé par les services sociaux et la C.A.F. de Paris afin de proposer une enquête sociale à tous les ménages parisiens assignés pour impayés de loyers, dès lors qu'ils acceptent les rendez-vous qui leur sont proposés. L'orateur précise que cela permet de compléter l'information du juge sur la situation sociale des ménages concernés et aboutit, dans certains cas, au maintien dans les lieux grâce à la mobilisation des aides financières existantes.

L'orateur indique qu'elle partage le souci de Mme ATALLAH d'anticiper ces situations par une meilleure coordination entre la Préfecture de police, la Préfecture de Paris, les bailleurs et les services sociaux ou l'équipe départementale du logement, dès lors que les personnes concernées sont de bonne foi, néanmoins, c'est au Préfet de Paris qui préside le Comité parisien de Prévention des Expulsions qu'il revient d'engager ce travail spécifique avec l'ensemble des acteurs concernés.

L'orateur propose en conséquence d'amender le vœu n° IV de la manière suivante : "la Ville de Paris demandera au Préfet de constituer rapidement un groupe de travail sur le traitement des situations des ménages menacés d'expulsion pour d'autres motifs que les impayés de loyer. Ce groupe de travail devra élaborer des propositions concrètes permettant d'intervenir pour ces situations, en amont des expulsions, d'améliorer le suivi social des ménages concernés et de proposer, lorsque cela est nécessaire et après évaluation de la situation, un hébergement transitoire ou un relogement définitif".

Mme ATALLAH indique que le but de son vœu était le traitement des cas de figure qui échappaient à la charte, et donc elle accepte l'amendement de Mme STIEVENARD.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le vœu n° IV ainsi amendé.

Il est adopté.

2005, DASCO 48 G - Dotations prévisionnelles de fonctionnement aux collèges publics pour 2006.

Melle DREYFUSS indique que ce projet de délibération concerne les dotations prévisionnelles des 110 collèges sous statut d'établissement public local d'enseignement pour 2006.

L'orateur s'étonne que 6 collèges voient leur dotation 2006 baisser par rapport à celle de 2005, contrairement à tous les autres collèges parisiens, il

s'agit de Alberto-Giacometti, dans le 14e arrondissement, qui voit sa dotation baisser de 0,72 %, de Boris-Vian, dans le 17e arrondissement, qui voit sa dotation baisser de 0,34 %, de Gérard-Philipe, dans le 18e arrondissement, qui voit sa dotation baisser de 0,73 %, de Maurice-Utrillo, dans le 18e arrondissement, qui voit sa dotation baisser de 0,65 %, d'Edgar-Varèse, dans le 19e arrondissement, qui voit sa dotation baisser de 4,93 % et enfin, Henri-Matisse, dans le 20e arrondissement, qui voit sa dotation baisser de 0,59 %

M. FERRAND, rapporteur, rappelle que les dotations n'avaient pas évolué entre 1986 et 2002, et que la Direction des Affaires scolaires a réuni un groupe de travail composé de chefs d'établissement pour remettre à niveau ces dotations en fonction d'un certain nombre de critères (le nombre d'élèves, les surfaces, les critères Z.E.P. ou les locaux techniques), ce qui explique que certains collèges étaient sur dotés et d'autres sous dotés.

L'orateur indique que ce projet de délibération n'est qu'une remise à niveau avec un échelonnement sur plusieurs années.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 48 G.

Il est adopté.

Adoption, par un vote global d'approbation, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. LE PRESIDENT propose à l'Assemblée de se prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'inscriptions.

Ils sont adoptés.

Désignations d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.

M. LE PRESIDENT propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de son représentant dans l'organisme suivant :

Conférence sanitaire du Département de Paris :

- Mme HOFFMAN-RISPAL

La candidature proposée est adoptée (2005 R. 22 G).

La séance est levée à 16 heures 45 minutes.

Votes spécifiques.

Elisabeth LARRIEU
Gérard REY
Marie-Pierre MARTINET
René LE GOFF
Alain LE GARREC
Marie-France GOURIOU
Sylvain GAREL
Roxane DECORTE
Claude-Annick TISSOT
Christophe GIRARD
Jean-louis ARAJOL
Pascal CHERKI
Alain MORELL
Dominique BAUD

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 19 G.

Danièle POURTAUD
Pierre CASTAGNOU
Jean-François BLET
Michel BULTE
Jérôme COUMET

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 30 G.

Danièle POURTAUD
Serge BLISKO
Jean-Pierre CAFFET
Marie-Pierre DE LA GONTRIE
Jean DESESSARD
Patrick TREMEGE
Mylène STAMBOULI

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 49 G.

Table des matières

Adoption de comptes rendus. 2

Vœu n° I déposé par M. Patrick BLOCHE, Mme Gisèle STIEVENARD et les membres du groupe socialiste et radical de gauche relatif au budget du R.M.I..... 2

2005, DDEE 56 G - Programme départemental d'aide à l'emploi 2005-2006 : approbation des marchés relatifs aux formations dans le secteur des métiers de service aux personnes. 2

2005, DDEE 60 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'Union régionale des sociétés coopératives ouvrières de production Ile-de-France (17e) une convention visant le développement de SCOP à Paris. 2

2005, DDEE 62 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'Union régionale des entreprises d'insertion d'Ile-de-France (2e) une convention visant le développement et la consolidation des structures d'insertion par l'activité économique à Paris. 3

2005, DDEE 64 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "FINANSOL, FINANCE ET SOLIDARITE" (11e) pour la réalisation d'une semaine de l'épargne solidaire à Paris. 3

2005, DDEE 68 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec le Comité national de liaison des régies de quartier une convention visant le développement et la consolidation des régies de quartiers à Paris. 3

2005, DDEE 69 G - Adhésion du Département de Paris au Groupement d'intérêt public "Maison de l'Emploi de Paris". 3

2005, DRH 16 G - Fixation des règles d'organisation, de la nature et du programme de l'épreuve du concours réservé d'accès au corps des personnels de rééducation du Département de Paris ouvert en application de l'article premier de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction territoriale. 4

2005, DRH 19 G - Subvention de fonctionnement complémentaire accordée au titre de l'année 2005 par le Département de Paris à l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP). - Montant : 50.000 euros. 4

2005, DVD 220 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Syndicat des transports d'Ile-de-France et le Groupement d'Intérêt économique comutitres destinée à fixer les conditions d'accès et de financement de la réduction accordée aux boursiers parisiens sur le prix de la carte Imagine'R pour l'année scolaire 2004-2005.. 4

2005, DASES 205 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention annuelle fixant les conditions d'attribution d'une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association "Oeuvre de Secours aux Enfants" située 117, rue du Faubourg du Temple (10e) pour emmener les aînés parisiens atteints de la maladie d'Alzheimer en séjours thérapeutiques. 5

2005, DASES 329 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention fixant les conditions d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Léa pour Samy" située 51, rue Léon-Frot (11e) pour son projet intitulé "Futuroschool" situé 49, rue Léon-Frot (11e), au titre de l'année 2005. - Montant : 20.000 euros. 6

2005, DASES 315 G - Attribution d'une subvention d'investissement de 1.000.000 euros à l'association "Ambroise Croizat" sise 94, rue Jean-Pierre Timbaud (11e) pour le transfert et la reconstruction de l'hôpital des Métallurgistes situé 9, rue des Bluets (11e). - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec ladite association..... 6

2005, DASES 409 G - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros à l'association "Vaincre la Mucoviscidose" sise 181, rue de Tolbiac (13e). 7

2005, DASES 116 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention attribuant une subvention d'investissement de 5.000 euros au G.I.E. "Le Fleuron" pour le financement de travaux de sécurité permettant l'amélioration de la flottabilité de la péniche "Le Fleuron" amarrée au port de Javel bas (15e) qui accueille des personnes sans domicile fixe accompagnées d'animaux. 7

2005, DASES 240 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer un avenant n° 6 à la convention signée avec le GIP Samu social de Paris, fixant à 2.227.528 euros la participation du Département de Paris au budget du GIP au titre de 2005, à 30.765 euros la dotation complémentaire du Département de Paris pour l'activité de l' ESI géré par le Samu social de Paris au titre de 2004 et à 36.000 euros la participation du Département de Paris aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du Samu social de Paris. 8

Vœu n° IV déposé par Mme Marie-Thérèse ATALLAH et les membres du groupe "Les Verts" afin de créer un dispositif pour assurer un relogement ou un hébergement en amont d'une expulsion de logement à Paris pour les cas non pris en compte par la charte départementale de prévention des expulsions..... 9

2005, DASCO 48 G - Dotations prévisionnelles de fonctionnement aux collèges publics pour 2006. 9

Adoption, par un vote global d'approbation, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 10

Désignations d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme. 10

Votes spécifiques. 11